

CATHOLIQUE POLONAIS ? CATHOLIQUE PHILIPPIN ?
OU CATHOLIQUE ALLEMAND ? FRANÇAIS ?
FAUDRA-T-IL UN JOUR CHOISIR ?

Par Peter Winnemöller

“Catholique” signifie “universel”, et cela devrait suffire comme définition. Nous connaissons ce terme accompagné de l’adjectif “romain”. Mais cela ne signifie pas que les romains formeraient une sorte d’Eglise à part : cet adjectif se rapporte ici plutôt au rite. Il dit simplement que nous nous trouvons en Occident et que nous célébrons selon le rite romain qui est l’un des rites latins reconnus. Notre profession de foi n’est pas “catholique-romaine” ; elle est “de Nicée-Constantinople”.

La doctrine de l’Eglise est une, et ne saurait varier. Si la Révélation s’est achevée avec la mort des derniers Apôtres, la Bible, dans la mesure où elle peut faire l’objet d’interprétations opportunistes, n’est pas à elle seule le fondement de la foi. La Sainte Ecriture est la “Sainte Ecriture de l’Eglise”, et seule la Tradition de l’Eglise peut l’authentifier. La doctrine de l’Eglise est “une” : sa substance ne peut changer au cours du temps.

Ce qui peut changer, et doit même changer, c’est la manière dont l’Eglise s’y prend pour expliciter de façon authentique sa doctrine. Voilà ce qu’est la mission de l’Eglise, voilà ce qu’est le devoir du magistère ordinaire de l’Eglise.

Les langues parlées se transforment, des expressions subissent des glissements de signification : c’est pourquoi, à chaque génération, il est nécessaire de réajuster les choses, afin que la foi immuable puisse être explicitée de façon authentique et stable dans les diverses langues changeantes du moment. Et là, c’est un perpétuel jeu d’équilibriste ; car, qu’on le veuille ou non, chacun voudrait profiter de l’occasion pour tirer un peu la couverture à soi et adapter quelque peu la foi à son propre désir. C’est un phénomène vieux comme le monde, et pourtant toujours nouveau. Rapporté aux événements du concile Vatican II, cela s’appelle “l’esprit du Concile” : un ectoplasme qui depuis plus de cinquante ans ne se lasse pas de singer son frère “l’esprit du temps”. Et cet “esprit du Concile” soutient des thèses diamétralement opposées aux textes de ce même Concile.

Nous connaissons ce phénomène : les tenants de l’ “esprit du Concile” ne se lassent pas d’affirmer que les pères conciliaires auraient bien voulu... s’ils avaient pu... Mais d’obscures forces conservatrices dans les bas-fonds du Vatican auraient empêché ceci ou cela... Toujours ce mantra : auraient pu... auraient dit... auraient fait... Toutefois les documents du Concile sont ce qu’ils sont, n’en déplaise à ses groupies qui répètent inlassablement que tel ou tel pape avait voulu remonter avant le Concile pour trouver la vraie source de l’Eglise et de la foi.

Les papes Paul VI, S. Jean-Paul II, et Benoît XVI n’ont fait que développer les enseignements du Concile afin de les transmettre de façon authentique aux croyants, effectuant ainsi les avancées nécessaires dans le respect de la mission que leur avait confiée le Concile (par ex. un nouveau Code de droit canonique, un nouveau Catéchisme, etc.)

L’évolution toujours plus rapide de l’état du monde n’a pas été étrangère à une tendance accélérée à s’éloigner toujours davantage du point de vue de l’Eglise. En particulier sur les questions de morale, le monde dit occidental est en contradiction totale avec l’Eglise. Pourquoi, par exemple, l’Eglise tient-elle tant au fait que le mariage et la famille constituent le cœur et le germe de toute société ? Le haut niveau de prospérité atteint

dans le monde occidental permet, entre autres choses, l'établissement et le maintien plus ou moins confortable de situations comme la vie de célibataire, les familles monoparentales ou encore les familles recomposées. Oui, mais le mouvement décadent qui nous fait considérer ces situations comme naturelles peut agir comme un boomerang dès la prochaine grosse crise : les familles devront alors se prendre en mains et faire preuve de solidarité. Elles seules auront en effet la capacité de jouer le rôle de réservoir de cet altruisme indispensable pour faire face à la situation. Ce qui apparaît aujourd'hui comme une fixation un peu obsolète de la part de l'Eglise sur la notion de famille traditionnelle, se révélera alors comme étant la meilleure stratégie de survie.

L'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille est marqué de part en part par la raison, n'en déplaise à l'air du temps. Cet exemple est brûlant d'actualité, car la famille est en danger, et pas seulement par l'action des états, qui veulent étendre leur influence sur tous les enfants depuis leur plus jeune âge. Elle est en danger aussi par les incitations à l'infidélité provoquée par les lois trop laxistes concernant le divorce et par la pression sociétale.

Cette situation trouve à son tour un écho à l'intérieur même de l'Eglise où des catholiques baptisés sont exclus de la réception des sacrements à cause de leurs conditions de vie décalées. C'est ce qui a motivé le Pape François à convoquer un synode sur la famille, et à publier en guise de conclusion un document sur le mariage et la famille.

Mais de ce document, "Amoris Laetitia", la rumeur officielle n'a retenu qu'une petite note de bas de page. Et cette note fut le prétexte d'un débat contradictoire entre théologiens, cardinaux et évêques : est-il, oui ou non, possible à des personnes s'étant remariées après un divorce de recevoir la communion ? Les réponses à cette question couvrent toutes les nuances entre "bien sûr que non !" et "bien sûr que oui !" Le but visé par le synode est donc, sur ce point, complètement raté : les ambiguïtés sont encore plus flagrantes qu'auparavant. Et pourtant cette question semblait réglée depuis le document de S. Jean-Paul II "Familiaris Consortio" qui reste toujours en vigueur.

Comment se fait-il alors que des Conférences épiscopales entières en soient venues à interpréter cette note de bas de page d' "Amoris laetitia" dans un sens opposé à celui précisé dans "Familiaris Consortio" ? L' "esprit du temps" et "l'esprit du Concile"... Et maintenant "l'esprit du Synode" ?

Et le plus déconcertant dans cette affaire est que le Vatican n'a apparemment aucune intention d'aider à la clarification de la situation.

Quatre cardinaux avaient pris au sérieux des questions restées ouvertes dans le document "Amoris Laetitia". Ils ont formulé ces questions et les ont communiquées au Pape François sous forme de "dubia". Il s'agit là, clairement - on ne le répètera jamais assez - d'une procédure tout à fait normale dans le contexte du développement doctrinal de l'Eglise : les "dubia" sont communiquées au Pape et, sur sa demande, traitées par la Congrégation pour la doctrine de la Foi ; la réponse est ensuite publiée sous la responsabilité du Pape.

Sauf que le pape François voit les choses autrement : il ne répond pas ! C'est-à-dire qu'il ne sollicite pas la Congrégation pour la doctrine de la Foi, laquelle ne travaille donc pas sur le sujet. Le pape est le pape, il fait comme il veut... Mais s'installe peu à peu l'impression que le Vatican n'est géré qu'à coup d'interviews. La réponse aux "dubia" vient de façon indirecte, par morceaux, au travers d'interviews du Pape et du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, toutefois sans parvenir, malheureusement, à clarifier toutes les incertitudes.

C'est ainsi qu'on en arrive à une situation absurde : la Conférence épiscopale polonaise interprète "Amoris Laetitia" en continuité avec "Familiaris Consortio" (et interdit la communion pour les personnes "divorcées-remariées"), alors que la Conférence épiscopale allemande, comme celle des Philippines, préfère introduire une rupture en autorisant cette communion. Il est plus que bizarre de constater qu'une foi réputée unique puisse conduire à générer des pratiques différentes quant au droit à la réception de la communion.

Restons cependant prudents, et n'agissons pas trop vite le spectre de l'hérésie ou d'un schisme probable, à cause d'une rupture avec les enseignements de "Familiaris Consortio" : ce serait trop simple ; le développement de la pensée de l'Eglise est encore en cours sur ce point. Pourtant il est permis d'avancer l'idée que les "dubia" non traitées des quatre cardinaux posent les vraies questions et que les évêques polonais ont, selon toute vraisemblance, apporté la bonne réponse.

Espérons que la sauce puisse être rattrapée, que les zones d'ombre qui subsistent encore puissent être clarifiées. Sinon, la menace d'exclusions, pouvant aller jusqu'à la rupture, pourrait devenir bien réelle. On n'ose pas imaginer que telle est l'intention du pape lorsqu'il parle de donner plus de responsabilités aux Eglises locales. Ce que certaines de ces Eglises locales, bien implantées, pourraient à la rigueur maîtriser par leurs propres forces, n'est certainement pas à la portée de communautés plus fragiles déjà confrontées à leurs problèmes d'organisation et de financement. Leur mission d'une authentique annonce de la foi se verrait singulièrement alourdie par ces fantasmes que sont "l'esprit" du temps, du Concile, du Synode...

Les réflexions précieuses sur le sacrement du mariage dans la vie de l'Eglise et le soutien du modèle familial traditionnel en ce temps de crise, contenues dans le synode et le document qui en est issu ont été ainsi, et malheureusement, contrariées par cette note de bas de page et ses interprétations problématiques. Et voilà que le Pape aggrave encore la situation par son obstination persistante à ne pas apporter de réponses fermes et contraignantes aux questions posées. Aucune interview - aussi bonne fut-elle - ne peut constituer un enseignement officiel.

Ce qui avait été voulu par les Pères synodaux pour affirmer le soutien de l'Eglise aux familles est donc devenu un coup d'épée dans l'eau.

Source : "katholon" (Trad. APL/MH)